

N° C 11068707

ATTESTE QU'UNE GARANTIE D'UN MONTANT DE ***120.000 €**

A été donnée par elle à :

SAS VIVIER DORANCE

110446 A

CABINET VIVIER DORANCE
BAT. B
95 rue Pierre FLOURENS
34090 MONTPELLIER
FRANCE

Représentée par :

PDT Monsieur LANGLOIS Yves
DG Madame DORANCE Lisa

A compter du : 01/01/2021

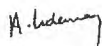
AU TITRE DE L'ACTIVITE DE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Non Détention de Fonds

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE ATTESTATION

Fait à PARIS, le 27/05/2021

Le Directeur Général
Alain LEDEMAY



GALIAN Assurances || 89, rue La Boétie - 75008 Paris || Web : www.galian.fr

Société Anonyme d'Assurance au capital de 103 125 910 euros - RCS Paris 423 703 032 - Entreprise régie par le Code des Assurances -
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Cedex 09)
Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08



ENTREPRISE

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret N°72.678 du 20 juillet 1972)

ATTESTATION D'ASSURANCE 2021

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ASSURE : 110446 A

SAS

VIVIER DORANCE
CABINET VIVIER DORANCE
BAT. B
95 rue Pierre FLOURENS
34090 MONTPELLIER
FRANCE

Représentée par :

PDT Monsieur LANGLOIS Yves
DG Madame DORANCE Lisa

POLICE N° : 120 137 405

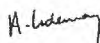
Effet du contrat : du 01/01/2021 AU 31/12/2021

ACTIVITE GARANTIE : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE ATTESTATION

Fait à PARIS, le 27/05/2021

Pour la Compagnie, **MMA IARD Assurances**
Mutuelles et par délégation
Alain LEDEMAY
Directeur Général Courtage



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440048 882
Sièges sociaux : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

L'assureur désigné ci-dessus atteste que l'assuré désigné ci-avant a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.